



Projet Fraises Marocaines Durables (SMS) - Frezna

Termes de référence pour la sensibilisation et l'engagement des parties prenantes afin de développer un système de gestion durable des déchets plastiques agricoles dans le Gharb-Loukos

Mars 2022

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH International Services

29, av. d'Alger, 3^{ème} étage
Hassan, Rabat
Maroc

giz International
Services

1. Contexte de la mission et description générale du Projet

1.1. Présentation du Projet

Lancé en octobre 2017, le projet Frezna a pour mission de construire un modèle de production de fraise locale durable dans la région du Loukos. Le projet adresse les enjeux environnementaux, sociaux et économiques des agriculteurs de petites exploitations, ainsi que les besoins en approvisionnement durable et de qualité des partenaires du projet.

Une codirection entre le Fonds Danone pour l'Ecosystème, DanTrade, Dirafrost, Messem et la GIZ, avec la participation des agriculteurs, permet une approche réellement multi-parties prenantes, assurant un succès inscrit dans le long-terme. Après cinq ans, environ cent-cinquante exploitations agricoles feront partie du programme, soit un quart des exploitations de fraises au Maroc. Celles-ci représentent environ la moitié de la production du pays (60 kt de fraises par an).

Les objectifs du projet sont axés autour de quatre chantiers : la production agricole, l'impact environnemental des exploitations, les conditions sociales des travailleurs et travailleuses, et la durabilité du projet et du secteur. Plus précisément, les objectifs du projet sont de réduire l'utilisation des intrants chimiques et de l'eau, et la mise en décharge du plastique. Sur un plan social, le projet incite les agriculteurs à déclarer l'intégralité de la main d'œuvre saisonnière et à assurer des visites médicales régulières. A l'issue du projet, on devra noter une augmentation de la teneur en nutriments dans les sols des exploitations et une amélioration des marges des agriculteurs, en particulier ceux dont les fermes ne dépassent pas les cinq hectares.

Les objectifs du projet sont établis autour des 4 axes suivants :

Objectifs sociaux :

- Amélioration des conditions de travail
- Mise en conformité avec la réglementation du travail

Objectifs économiques :

- Amélioration de la marge bénéficiaire
- Sécurisation des débouchés

Objectifs environnementaux :

- Recyclage du plastique
- Optimisation de l'utilisation des intrants et de l'eau

Objectifs de durabilité :

- Mise en place d'une structure pour assurer la pérennité des actions mises en place dans le cadre du projet

Dans ce cadre, le Projet vise à développer une gestion durable des déchets plastiques agricoles (DPA) des exploitations. Dans une première étape, nous avons établi un état des lieux des pratiques suivies par les agriculteurs de la région et des circuits de ramassage/recyclage existants.

Il s'agit à présent de mobiliser toutes les parties prenantes autour de la création d'un système durable.

1.2. Contexte spécifique COVID-19

Une éventuelle situation de restriction des déplacements/rassemblements due au COVID-19 pourrait entraîner des contraintes et des adaptations à la mise en œuvre de cette mission.

2. Objectifs de la mission et résultats attendus

2.1. Objectifs

Cette mission a pour objectif de **sensibiliser et de mobiliser les différents acteurs de la chaîne de valeur de la gestion du plastique agricole** dans la région du Gharb-Loukos et de **les amener à s'engager pour le développement d'un système durable.**

2.2. Résultats attendus

Au terme de cette prestation, les résultats suivants sont attendus :

- Le mapping des acteurs et intervenants actuels et/ou potentiels de la filière du ramassage/recyclage des déchets plastiques agricoles dans la zone du Gharb-Loukos aura été complété.
- Les acteurs de la filière auront été sensibilisés à l'importance de la gestion des déchets plastiques agricoles.
- Les producteurs de fruits rouges du projet auront été sensibilisés sur les bonnes pratiques de gestion des déchets plastiques.
- Un séminaire de sensibilisation des principaux intervenants de la zone du Gharb et du Loukos sur les enjeux liés à la gestion des déchets plastiques agricoles aura été organisé.

3. Consistance de la prestation

3.1. Mission du prestataire

Le prestataire est appelé à :

1. **Compléter le mapping des acteurs actuels et/ou potentiels de la filière du ramassage/recyclage des déchets plastiques agricoles dans la région**
 - Identifier tous les acteurs pertinents et concernés par la gestion des DPA ; producteurs de fruits rouges, collecteurs, intermédiaires, recycleurs, collectivités territoriales, communes, Conseil régional, Wilaya, Ministères et Directions régionales, etc..

Le projet partagera le rapport de l'état des lieux de la filière qui a déjà été réalisé et qui a identifié une série d'acteurs. Le prestataire devra compléter le travail, notamment en ce qui concerne les parties prenantes institutionnelles.
2. **Sensibiliser et mobiliser ces acteurs sur les enjeux liés à la gestion des déchets plastiques agricoles**
 - Tenir des réunions avec chaque intervenant pour les sensibiliser/convaincre sur l'importance du développement d'un système durable de la gestion des DPA.
 - Organiser des ateliers avec toutes les parties prenantes afin d'initier la réflexion sur le potentiel développement d'un système durable de la gestion des DPA.

3. Organiser et animer un séminaire de sensibilisation avec les principaux intervenants de la zone du Gharb et du Loukos sur les enjeux liés à la gestion des déchets plastiques agricoles

- Organiser le séminaire
- Préparer le programme du séminaire et la typologie des invités
- Proposer les thématiques et les animateurs en vue de convaincre les parties prenantes à s'engager dans cette démarche de gestion durable des déchets plastiques agricoles
- Assurer l'animation du séminaire
- Les intervenants seront les producteurs de fruits rouges, les collecteurs, les recycleurs, la Fédération des Fruits Rouges, les collectivités territoriales et les institutions concernées.

4. Organiser des journées de sensibilisation et de formation sur les bonnes pratiques de gestion des déchets plastiques agricoles, au profit des 142 agriculteurs de fruits rouges participant au projet

- Organiser des réunions de sensibilisation et de formation pour les agriculteurs
- Préparer le programme de la journée et la typologie des invités
- Assurer l'animation de la journée par un expert dans la formation technique liée à la gestion des DPA
- Elaborer et distribuer un guide de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des DPA (tri, prétraitement, etc.)

Compte tenu des restrictions COVID-19, les producteurs devront être répartis en 3 ou 4 groupes. Il faudra donc prévoir une journée de formation pour chaque groupe.

3.2. Champ de la mission

La mission concerne les catégories de cultures et de déchets suivants :

- Cultures : les cultures de fruits rouges (fraise, framboise, myrtille, etc..) utilisant le plastique pour les serres et/ou le paillage
- Déchets : tous les déchets plastiques tels que les emballages vides de produits phytosanitaires, les emballages vides d'engrais et fertilisants, les films de plastique blanc pour les serres, le plastique noir de paillage, les gaines d'irrigation ou autres.

3.3. Méthodologie

La mission nécessitera ;

- Un travail de terrain approfondi afin d'identifier tous les acteurs de la chaîne de valeur et les sensibiliser sur la gestion durable des DPA.
- Un grand travail de communication et d'animation pour mobiliser tous les acteurs sur la gestion durable des DPA.

Le projet Frezna pourra faciliter l'accès aux producteurs de fruits rouges de la région.

3.4. Phases et chronogramme estimé

La mission commencera le 11/04/2022 et prendra fin le 15/07/2022

Le nombre de Homme/jours est estimé à 30.

3.5. Lieu de la Mission

La zone couverte par l'étude se trouve dans le périmètre des 02 offices de valorisation agricole, l'ORMVAL et l'ORMVAG.

4. Livrables

4.1. Liste des livrables

Le prestataire devra impérativement fournir les livrables suivants ;

- Une note méthodologique pour conduire le travail demandé
- Un calendrier du déroulé de la mission
- Un rapport intermédiaire incluant :
 - Le mapping des acteurs pertinents intervenant dans la chaîne de valeur de la gestion des DPA et leur position par rapport à la création d'un système durable de gestion des DPA dans la région
- Un rapport final incluant en plus :
 - Le résumé du déroulé de la mission
 - Les comptes-rendus des sessions/journées/workshops
 - L'analyse des avis des parties prenantes quant à la création d'un système organisé de ramassage/recyclage des déchets plastiques agricoles
 - Des recommandations pour la suite du processus
- Les supports utilisés lors des sessions/journées/workshops

4.2. Validation des livrables

Le comité de suivi de la mission, composé des Chefs de Projet Danone et GIZ, procédera à la vérification et à l'examen des livrables qui seront remis par le prestataire pour vérifier leur conformité aux exigences de la mission.

Celui-ci disposera d'un délai de dix jours ouvrables à compter de la date de remise des livrables. A l'issue de ce délai, le comité de suivi doit :

- soit accepter le livrable sans réserve,
- soit inviter le prestataire à procéder à des corrections ou améliorations pour le rendre conforme aux exigences de la mission.

Le prestataire est tenu de répondre aux remarques et observations émises par le comité de suivi dans un délai de huit jours ouvrables. Ce délai court à compter du lendemain de la date de notification par email, de ces observations au prestataire.

Le comité de suivi dispose d'un délai de huit jours ouvrables pour se prononcer sur les livrables rectifiés remis par le prestataire.

4.3. Propriété des livrables

Tous les livrables resteront la propriété exclusive du projet.

4.4. Gouvernance

Un comité de pilotage assurera le suivi de la prestation. Il se réunira avec le prestataire pour évaluer le travail réalisé, accorder les prochaines étapes et se coordonner pour la bonne marche de la mission.

5. Dossier des soumissionnaires

5.1. Consistance du dossier

Les soumissionnaires auront à produire une offre technique et une offre financière détaillées.

Offre technique :

L'offre technique devra inclure :

- Une présentation de la société incluant le chiffre d'affaires des 3 dernières années
- Les références détaillées de la société en lien avec la mission proposée, avec les attestations des missions similaires réalisées au cours des 3 dernières années
- Une méthodologie
Préparation et déroulement de la mission ; calendrier, méthodologie, proposition pour le déroulement de la mission.
- Les CVs des consultant(e)s proposé(e)s:
Les compétences/expériences suivantes peuvent être réparties entre différent(e)s consultant(e)s formant partie d'une équipe.
 - Formation et expérience professionnelle (10 ans) en tant qu'expert(e) en environnement/ gestion des déchets/valorisation des déchets
 - Expérience de mobilisation d'acteurs publics et privés
 - Excellentes capacités de communication et réseautage
 - Expérience dans l'animation de grands ateliers et séminaires avec des acteurs divers; secteur privé, public, société civile
 - Expérience de formation en milieu rural
 - Disponibilité pour le travail terrain ; entretiens, ateliers, visites...
 - Bonne connaissance du secteur agricole marocain et de la culture de la fraise en particulier
 - Capacités rédactionnelles prouvées
 - Capacité à travailler en équipe et à faire des déplacements en zone rurale
 - Maîtrise de l'arabe dialectal et du français obligatoires

Offre financière :

L'offre financière sera détaillée en Hommes/Jour. Les prix seront indiqués hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

Les prix sont fermes et non révisables et comprennent toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation objet de l'appel d'offres.

Dans le cas de déplacements nécessaires pour la mission (en dehors du siège du prestataire retenu), les frais de transport, de perdiem et hébergement pendant la mission seront pris en charge par le projet. Dans le cas, ils doivent figurer dans l'offre financière et le contrat selon les barèmes de la GIZ (cf. annexe 1).

Les taxes et droits ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée sont établis par le soumissionnaire compte tenu de la réglementation en vigueur au moment de la soumission.

5.2. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées techniquement selon le barème suivant :

| Critères | | Pondération en % |
|---------------------|---|------------------|
| 1. | Expérience du prestataire | |
| 1.1 | Technique/sectorielle | |
| | Réalisation de missions (expertise, études, formation..) dans le domaine de la gestion/valorisation des déchets dans les 3 dernières années | 5 |
| | Expérience de travail dans le cadre de projets de développement et/ou mobilisation d'acteurs publics et privés | 5 |
| | Expérience de travail dans le milieu rural marocain | 5 |
| Somme 1 | | 15 |
| 2. | Pertinence de l'offre | |
| 2.1 | Compréhension des TdRs et propositions d'amélioration | 12,5 |
| 2.2 | Méthodologie et chronogramme | 12,5 |
| Somme 2 | | 25 |
| 3 | Qualification de l'équipe proposée | |
| 3.1 | Formation et expérience professionnelle en tant qu'expert(e) en environnement/ gestion des déchets/valorisation des déchets | 17 |
| 3.2 | Expérience de mobilisation d'acteurs publics et privés | 17 |
| 3.3 | Expérience dans l'animation de grands ateliers et séminaires avec des acteurs divers; secteur privé, public, société civile | 10 |
| 3.4 | Expérience de formation en milieu rural | 9 |
| 3.5 | Connaissance du monde rural marocain et du secteur des fruits rouges en particulier | 7 |
| Somme 3 | | 60 |
| Somme totale | | 100 |

Les offres obtenant une note technique inférieure à 60% seront écartées.

La procédure de jugement des offres se fera sur la base de la pondération suivante :

Offre Technique : 70%

Offre Financière : 30%

Seul/e le/la soumissionnaire retenu/e lors de cette consultation recevra une notification écrite.

6. Ethique

Le bénéficiaire s'engage à préserver le contenu, les documents et les résultats de cette mission en confiance, à l'observation de la confidentialité vis-à-vis des tiers.

Annexe 1

Les taux de perdiem acceptables par la GIZ lors des déplacements dans le cadre de mission GIZ et qu'il faut inclure dans l'offre financière sont comme suit :

- 117,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour le jour de mission avec un aller-retour le même jour qui nécessite un déplacement au-delà du périmètre de 80 km du lieu de résidence.
- 234,00 dh perdiem journalier de frais de repas pour les jours de voyage (234,00 dh pour le jour de l'aller & 234,00 dh pour le jour du retour).
- 351,00 dh Perdiem journalier de frais de repas pour les jours de mission avec deux nuitées d'hébergements (une nuitée la veille et une nuitée le jour même).
- pour les nuitées, il faut choisir soit le forfait d'hébergement de 400,00 dh sans présentation de justificatif, soit choisir le taux de 1200,00dh max avec présentation de la facture d'hôtel.
- Pour les frais de transport, c'est 2dh/km parcouru sur présentation de feuille de route (Carnet de bord + tickets d'autoroute) ou contre présentation de justificatif (ticket de train, Autocar, Tram & bon de Taxi avec cachet).

Pour le calcul de l'impôt sur le revenu IR, merci de noter que :

- Pour activer le paiement, le/la consultant/e doit obligatoirement fournir son numéro de patente/Identifiant Fiscal IF, l'identifiant commun de l'entreprise ICE et remettre une facture commerciale.
- Dans le cas où le/la consultante n'est pas patenté(e), le paiement de l'impôt sur le revenu IR sera prélevé à la source par le bureau GIZ Maroc soit 30%, le consultant devra fournir une facture selon le modèle GIZ.
- En ce qui concerne les consultants nationaux fonctionnaires de la fonction publique, le/la consultant/e doit absolument fournir l'autorisation de sa hiérarchie et la GIZ paiera seulement 50% de son taux d'honoraire et appliquera une retenue à la source de l'impôt sur le revenu IR de 30%.

Annexe 2

Modèle pour le tableau de calcul de votre offre financière

- Nous vous remercions de nous transmettre votre proposition financière sous le format d'un devis en bonne et due forme avec entête, pied de page, cachet et signature et prière de détailler les frais de déplacement qui sont liés aux repas, l'hébergement & transport selon les taux journaliers de l'annexe 1 des TDRs :

| Désignations | CU (1) | Nombre de jour (2) | Total HT (1)x (2) |
|---|---|--------------------|-------------------|
| Honoraires journaliers | | | |
| Honoraires journaliers | Montant en HT/JH | | |
| Frais de déplacements | | | |
| Perdiem Repas 1 | 351,00 dh | | |
| Perdiem Repas 2 (Jour de l'aller & jour du retour) | 234,00 dh | | |
| Perdiem Repas 3 (Aller – retour le même jour) | 117,00 dh | | |
| Indemnité kilométrique de transport / km parcouru | 2,00dh/km parcouru le cas où il y'a utilisation de véhicule personnel avec obligation de présentation de feuille de route ou carnet de bord | | |
| Hébergement soit choisir le forfait par nuitée sans présentation de facture | 400,00dh / nuitée | | |
| Ou choisir un remboursement maximum contre présentation de facture | Jusqu'à 1200,00dh / nuitée contre facture d'hôtel maximum 4 étoiles | | |
| TOTAL HT | | | |
| TVA EN % | | | |
| TOTAL TTC | | | |
| Montant en toutes lettres : | | | |

- Merci de noter que le taux de vos honoraires devrait être validé par notre bureau GIZ selon le taux maximum autorisé par la grille GIZ pour les honoraires journaliers.
- Pour le remboursement de vos frais de transport, si vous choisissez de facturer vos indemnités kilométriques à 2.00dh /km parcouru, vous devez obligatoirement détailler sur votre offre les destinations et trajets (aller-retour) avec le kilométrage prévu pour chaque trajet.